



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 8 novembre 2017 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Robert CLERC
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude GROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

ENTRELACS	Claude GIROUD
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des Services à la Population
Christophe TOUZEAU	Directeur Pôle Eau
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 160 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 16 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (26 présents et 29 votants).



## DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2017

Exécutoire le : 14 NOV. 2017

Affichée le : 14 NOV. 2017

Visée le : 14 NOV. 2017

### AGRICULTURE

#### **Demande de subvention pour le programme d'actions foncières**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté d'agglomération Grand Lac détient une compétence en matière agricole depuis le 1er janvier 2017, à la suite de la fusion de nos 3 EPCI. La Communauté de Communes de Chautagne a par ailleurs conduit entre 2015 et 2016 un schéma directeur agricole et forestier ayant conduit à un plan d'actions visant à pérenniser les exploitations en place et à permettre l'installation de nouvelles structures agricoles.

Parallèlement, en tant qu'autorité de gestion du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) au titre de la programmation 2014-2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en juin 2017 un appel à projets intitulé "projets collectifs fonciers" visant à soutenir "la mise en œuvre de stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole, forestier et naturel". Les dossiers d'appel à projet doivent être déposés auprès des services instructeurs de la région.

Il est proposé que Grand Lac présente un dossier de candidature, sur la base du travail engagé préalablement par la Communauté de Communes de Chautagne et pour cette partie du territoire, avec les objectifs ci-dessous listés :

- En matière agricole :
  - Favoriser la pérennité des exploitations en place par la restructuration et des travaux de réaménagement fonciers ;
  - Favoriser l'installation de nouvelles exploitations agricoles ou la diversification, prioritairement en maraichage, par la reconquête/mobilisation du foncier.
- Dans le domaine forestier :
  - Restructurer le foncier et l'organisation des propriétaires entre eux pour permettre l'entretien et l'exploitation de l'espace forestier.

#### Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- Un état des lieux de l'agriculture sur le territoire de Chautagne, issu du Schéma Directeur Agricole et Forestier. Cet état des lieux fait état des potentialités et problématiques rencontrées par le secteur agricole ;
- La présentation de la constitution d'un partenariat pour mener à bien le plan d'action, Grand Lac étant chef de file du dossier. Le partenariat, condition nécessaire à l'éligibilité du dossier, vise à regrouper autour du plan d'action les différents acteurs impliqués (SAFER, Groupements de Vulgarisation Agricole, Groupement des Sylviculteurs de Chautagne, association Naturopôle 3D, services concernés du Département). Une convention de partenariat sera signée par l'ensemble des partenaires.
- Le détail des actions qu'il est proposé de mettre en œuvre, à savoir :
  - La constitution de Zones Agricoles Protégées (ZAP) sur le territoire ;
  - La création et l'animation d'un Comité Local Foncier réunissant agriculteurs et collectivités du territoire pour favoriser la mobilisation foncière ;
  - Le soutien aux travaux de remise en état de parcelles visant à la reconquête de foncier, soit notamment l'animation nécessaire à l'optimisation des systèmes d'exploitation, la prise en charge des frais d'actes par la collectivité

pour favoriser l'acquisition de foncier par les exploitants, l'animation nécessaire à la constitution d'association syndicale libre de gestion forestière pour permettre l'exploitation des petites parcelles forestière et l'organisation de chantiers forestiers groupés ;

Budgétairement, ces actions seraient mises en œuvre à partir de 2018, sur une durée de 3 ans, sur la base du plan de financements suivant, qui appellerait Grand Lac pour une contribution totale d'environ 76 000 €, répartie sur 3 ans :

	TOTAL	Grand Lac	Conseil Départemental 73	Europe	Exploitants
<b>ANIMATION</b>	<b>90 500,00</b>	25,00% <b>22 625,00</b>	25,00% <b>22 625,00</b>	50,00% <b>45 250,00</b>	
<b>TRAVAUX</b>	<b>196 000,00</b>	20,00% <b>39 200,00</b>	20,00 % <b>39 200,00</b>	40,00 % <b>78 400,00</b>	20,00% <b>39 200,00</b>
<b>ACCES FONCIER</b>	<b>28 000,00</b>	50,00% <b>14 000,00</b>		50,00 % <b>14 000,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>314 500,00</b>	24,11% <b>75 825,00</b>	19,66% <b>61 825,00</b>	43,77% <b>137 650,00</b>	12,46% <b>39 200,00</b>

La commission Agriculture a émis un avis favorable à ce projet. Il est proposé de solliciter les subventions précitées dans les conditions présentées.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés :

- Pour la partie Animation sur la section de fonctionnement (617-études)
- Pour la partie Travaux sur la section de fonctionnement (6574)
- Pour les recettes sur la section de fonctionnement (7472 et 7473)

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du guichet unique pour l'opération 16.72 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Savoie.

Aix-les-Bains, le 8 novembre 2017

Le Président,  
Dominique DORD

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégués en exercice : 32</li> <li>- Présents : 26</li> <li>- Votants : 29</li> <li>- Pour : 29</li> <li>- Contre : 0</li> <li>- Abstentions : 0</li> <li>- Blancs : 0</li> </ul>
--

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Agriculture - Demande de subvention pour le programme d'actions foncières

---

**Date de transmission de l'acte :** 14/11/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 14/11/2017

---

**Numéro de l'acte :** d2078 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20171108-d2078-DE

---

**Date de décision :** 08/11/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions